

ÉLECTIONS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Direction de la modernisation
et de l'action territoriale

Sous-direction des affaires politiques
et de la vie associative

Bureau des élections
et des études politiques

Circulaire du 25 avril 2006 relative aux formulaires d'inscription sur les listes électorales

NOR : INTA0600047C

Pièces jointes : trois formulaires d'inscription sur les listes électorales.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire à Mesdames et Messieurs les maires.

Trois nouveaux formulaires d'inscription sur les listes électorales ont été élaborés afin de simplifier les démarches des électeurs et les échanges d'information que vous avez avec l'Insee. Ils remplaceront, dès réception, les cinq formulaires d'inscription utilisés aujourd'hui par vos services pour informer l'Insee des inscriptions sur les listes électorales. Les formulaires de radiation ne sont pas modifiés.

Ces nouveaux formulaires d'inscription s'inscrivent par ailleurs dans le projet d'instituer une procédure d'inscription par correspondance sur les listes électorales, pour laquelle un projet de décret est en préparation. Vous recevrez toutes les informations utiles sur cette nouvelle procédure dès que le décret aura été adopté.

1. Les nouveaux formulaires d'inscription

Il n'y aura désormais plus que trois formulaires pour informer l'Insee des inscriptions reçues et validées par les commissions administratives.

Ces formulaires seront également utilisés pour l'inscription par correspondance. Ils seront téléchargeables par l'électeur à cet effet. Ces trois nouveaux formulaires sont les suivants :

- un formulaire d'inscription des citoyens français, modèle A (n° Cerfa : 12669*01), se substituant aux actuels formulaires A2 et A3. Il est également utilisable pour un jeune de 18 ans proposé pour une inscription d'office par l'Insee et pour lequel il vous a été demandé de vérifier et de compléter l'état civil ;
- un formulaire pour l'inscription des électeurs européens sur la liste complémentaire pour les élections municipales, modèle ACM (n° Cerfa : 12670*01), se substituant aux actuels formulaires A2M et A3M ;
- un formulaire pour l'inscription des mêmes électeurs européens sur la liste complémentaire pour les élections des représentants français au Parlement européen, modèle ACE (n° cerfa : 12671*01), se substituant à l'actuel formulaire A2E et utilisable également pour une inscription par décision judiciaire.

2. Rubriques nouvelles

Ces nouveaux formulaires d'inscription comprennent plusieurs rubriques et informations nouvelles par rapport aux imprimés existants :

a) Radiation des Français de l'étranger

La loi organique n° 2005-821 du 20 juillet 2005 relative au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République permet désormais aux électeurs inscrits auparavant à l'étranger de demander leur radiation des listes consulaires lors de leur réinscription sur une liste, en France. A cet effet, ceux-ci devront indiquer sur l'avis d'inscription le nom de leur ancien pays de résidence, ainsi que l'ambassade ou le poste consulaire où ils étaient précédemment inscrits.

L'Insee transmettra la demande de radiation au consulat concerné, via le ministère des affaires étrangères.

b) Déclaration des électeurs européens

Le texte de la déclaration que les électeurs européens devaient remplir pour s'inscrire sur les listes complémentaires pour les élections municipales et les élections des représentants français au Parlement européen est désormais intégré à chacun des formulaires correspondants.

c) Motif d'inscription et cadre réservé à la mairie

Le motif de l'inscription (volontaire, par décision judiciaire ou d'office pour les électeurs français, volontaire ou par décision judiciaire pour les électeurs européens), auparavant précisé dans chaque formulaire spécifique, figure dans les nouveaux formulaires dans un cadre réservé à la mairie.

d) Signature du demandeur

En prévision de la procédure d'inscription par correspondance, les formulaires d'inscription comportent désormais la signature du demandeur. Toutefois, la signature n'est pas requise en cas d'inscription d'office ou par décision judiciaire.

3. Précisions sur les rubriques déjà existantes

Les renseignements relatifs à l'état civil du demandeur sont identiques à ceux demandés dans les anciens formulaires de l'Insee. Vous veillerez à ce que ces rubriques soient renseignées avec le maximum de soin afin de faciliter le rapprochement automatique avec le fichier général des électeurs géré par l'Insee, en évitant toute erreur, notamment en cas de transcription sur support informatique.

L'intéressé doit en outre préciser s'il s'inscrit sur les listes électorales pour la première fois ou, s'il s'inscrit à la suite d'un déménagement, au sein de la même commune (1) ou dans une autre commune (2). Dans cette dernière hypothèse, l'intéressé doit obligatoirement mentionner le nom de sa précédente commune d'inscription afin de pouvoir en être radié des listes électorales.

4. Format des formulaires

Pour permettre leur utilisation dans la procédure d'inscription par correspondance, le format à trois volets autocopiants est abandonné au profit d'un document de format A4 avec notice explicative au verso.

Si vous ne transmettez pas vos avis d'inscription à l'Insee sur support informatique, c'est ce document papier qu'il faut adresser à la direction régionale de l'Insee en charge de votre commune après en avoir conservé une copie.

5. Mise à disposition des nouveaux formulaires

Pour les communes utilisant les formulaires papier, l'Insee assurera une livraison de ces nouveaux formulaires d'ici l'été.

Les communes adressant leurs avis d'inscription à l'Insee sous forme dématérialisée (TEDÉCO, AIREPPNET ou disquette) recevront également des formulaires papier dans le but de les mettre à la disposition des électeurs souhaitant s'inscrire par correspondance. Elles pourront continuer à faire des transferts dématérialisés en respectant la nouvelle version du cahier des charges (mise à jour d'avril 2006) disponible sur le site de l'Insee (<http://siecles.insee.fr/CahierDesChargesElectoral.pdf>) ou qui peut leur être adressée sur simple demande formulée auprès de la direction régionale de l'Insee.

Vous pouvez, à titre transitoire, continuer à utiliser les anciens formulaires, notamment pendant l'attente de la mise à jour de votre logiciel de gestion des listes électorales, sauf lorsqu'il y a radiation d'une liste électorale consulaire, pour laquelle le nouveau formulaire est obligatoire.

NICOLAS SARKOZY

(1) Ou dans le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille.
(2) Ou dans un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



N° 12669 * 01

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES
À L'USAGE DES CITOYENS FRANÇAIS**

(code électoral, articles L. 2 à L. 40)

Numéro d'enregistrement

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)
1. ÉTAT CIVIL

NOM :

Indiquer le nom de jeune fille pour les femmes mariées

NOM MARITAL (facultatif) :

PRÉNOM(S) :

SEXE : M F

NÉ(E) LE :

/

/

À (commune) :

Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT :

ou OUTRE-MER* :

PAYS :

Demande son inscription sur la liste électorale de la commune de :

DÉPARTEMENT :

ou OUTRE-MER* :

2. SITUATION DU DEMANDEUR
• Cocher la case correspondant à votre situation :
– Situation 1 : première inscription sur les listes électorales d'une commune française – Situation 2 : demande d'inscription en cas de **déménagement à l'intérieur d'une même commune française** ou d'un même arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille – Situation 3 : demande d'inscription en cas de **changement de commune d'inscription** ou en cas de **changement d'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille**

Dans ce cas, indiquer impérativement le précédent lieu d'inscription :

COMMUNE :

Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer l'arrondissement

DÉPARTEMENT :

ou OUTRE-MER* :

• Pour les personnes également inscrites à l'étranger sur une liste électorale consulaire et qui souhaitent que l'inscription sur la liste électorale de la nouvelle commune entraîne la radiation de cette liste électorale consulaire, préciser :

– Ambassade ou poste consulaire :

– Pays :

3. COORDONNÉES PERSONNELLES DU DEMANDEUR (où le courrier peut être expédié)

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel (**fortement recommandé**) :

@

*OUTRE-MER : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie.

Date :

/

/

Signature du demandeur :

Cachet de la mairie

Rubrique réservée à la mairie (ne rien inscrire)
Inscription volontaire Inscription par décision judiciaire Inscription d'office

Date de réception de la demande en mairie :

/

/

Date de prise en compte de la demande :

/

/

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES DES CITOYENS FRANÇAIS

Recommandations générales

- 1 – Pour que votre inscription sur les listes électorales soit effective au 1er mars de l'année prochaine, votre formulaire de demande d'inscription et les pièces justificatives (voir la rubrique « documents à fournir » ci-dessous) doivent impérativement être parvenus en mairie **avant le 31 décembre de cette année. Il est donc fortement conseillé d'envoyer votre demande à votre mairie avant le 15 décembre.**
- 2 – Veillez à remplir le formulaire en **lettres majuscules** de façon **lisible**.
- 3 – Notez impérativement **vos coordonnées** à la fin du formulaire afin que la mairie puisse vous contacter au cas où votre demande serait incomplète. La communication d'une adresse de courrier électronique est fortement recommandée afin qu'un accusé de réception sous format informatique puisse vous être adressé.
- 4 – En l'absence d'accusé de réception de la part de votre mairie, par courrier ou par courriel, assurez-vous **avant la fin de l'année en cours** que votre demande a bien été reçue par les services compétents.

Documents à fournir

Afin que votre inscription soit prise en compte, vous devez impérativement faire parvenir au service des élections de votre mairie les **trois** types de documents suivants :

1 – Le formulaire d'inscription dûment renseigné

Veillez à être le plus clair et lisible possible, et à bien remplir toutes les rubriques du formulaire qui vous concernent.

2 – Une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité

Vous adresserez à votre commune une photocopie lisible de votre pièce d'identité en cours de validité :

- carte nationale d'identité (photocopie recto verso) ;
- **ou** passeport (photocopie de la double page où figure votre photo) ;
- **ou** permis de conduire (valable uniquement s'il est accompagné d'un justificatif de nationalité).

3 – Un justificatif de domicile

Seront acceptées :

- les pièces prouvant que vous êtes domicilié dans la commune où vous souhaitez être inscrit(e) (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe). **Veillez à ce que les factures soient établies à votre nom et prénom et qu'elles ne datent pas de plus de 3 mois ;**
- **ou** les pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e), pour la cinquième fois et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions.

Cas particuliers :

- *Les personnes domiciliées chez un parent ou un tiers sont invitées à prendre contact avec leur mairie pour connaître les justificatifs à fournir.*

- *Pour les personnes résidant à l'étranger, seront acceptées :*

- *les pièces prouvant que vous êtes inscrit(e) au rôle des contributions directes de la commune sur la liste électorale de laquelle vous souhaitez être inscrit(e) ;*

ou

- *un certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France et les pièces prouvant que la commune sur la liste de laquelle vous souhaitez être inscrit(e) est soit : votre commune de naissance ; la commune de votre dernier domicile en France ; la commune de votre dernière résidence en France, à condition que cette résidence ait été de six mois au moins ; la commune sur la liste électorale de laquelle est né, est inscrit ou a été inscrit un de vos ascendants ; la commune sur la liste électorale de laquelle est inscrit un de vos parents au quatrième degré.*

NB : la mention « inscrit(e) au registre des Français établis hors de France » suivie du cachet de l'ambassade ou du poste consulaire compétent et de la date apposée à la ligne du « cachet de la mairie » vaut certificat d'inscription.

Pour toute difficulté ou en cas de situation individuelle particulière, n'hésitez pas à contacter :

- **le service des élections de votre mairie, pour une inscription en France ;**
- **l'ambassade ou le poste consulaire dont vous dépendez, si vous résidez à l'étranger.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



N° 12670 * 01

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES
À L'USAGE DES CITOYENS NON-FRANÇAIS DE L'UNION EUROPÉENNE**

Numéro d'enregistrement

ÉLECTIONS MUNICIPALES

(code électoral, articles L. 10 et L. 11, L. 15 à L. 17, L.18 à L. 40)

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)
1. ÉTAT CIVIL

NOM :

Indiquer le nom de jeune fille pour les femmes mariées

NOM MARITAL (facultatif) :

PRÉNOM(S) :

SEXE : M F

NATIONALITÉ :

NÉ(E) LE :

/

/

À (commune) :

Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT :

ou SUBDIVISION ADMINISTRATIVE :

(Outre-Mer*, département, province, ...)

PAYS :

Demande son inscription sur la liste électorale complémentaire de la commune de :

DÉPARTEMENT : ou OUTRE-MER* :

2. SITUATION DU DEMANDEUR
• Cocher la case correspondant à votre situation :
– **Situation 1** : première inscription dans une commune française – **Situation 2** : demande d'inscription en cas de **déménagement à l'intérieur d'une même commune française ou d'un même arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille** – **Situation 3** : demande d'inscription en cas de **changement de commune d'inscription ou en cas de changement d'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille**

Dans ce cas, indiquer impérativement le précédent lieu d'inscription pour les élections municipales :

COMMUNE :

Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT :

ou OUTRE-MER* :

3. COORDONNÉES PERSONNELLES DU DEMANDEUR (où le courrier peut être expédié)

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel (**fortement recommandé**) :

@

*OUTRE-MER : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie.

L'électeur soussigné déclare qu'il n'a demandé son inscription pour les élections municipales dans aucune autre commune de France et qu'il n'est pas déchu du droit de vote dans l'État dont il est ressortissant.

Date :

/

/

Signature du demandeur :

Cachet de la mairie

Rubrique réservée à la mairie (ne rien inscrire)
Inscription volontaire Inscription par décision judiciaire

Date de réception de la demande en mairie :

/

/

Date de prise en compte de la demande :

/

/

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



N° 51115 # 01

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES DES CITOYENS NON-FRANÇAIS DE L'UNION EUROPÉENNE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Recommandations générales

- 1 – Pour que votre inscription sur les listes électorales soit effective au 1^{er} mars de l'année prochaine, votre formulaire de demande d'inscription et les pièces justificatives (voir rubrique « documents à fournir » ci-dessous) doivent impérativement être parvenus en mairie **avant le 31 décembre de cette année. Il est donc fortement conseillé d'envoyer votre demande à votre mairie avant le 15 décembre.**
- 2 – Veillez à remplir le formulaire en **lettres majuscules** de façon **lisible**.
- 3 – Notez impérativement **vos coordonnées** à la fin du formulaire afin que la mairie puisse vous contacter au cas où votre demande serait incomplète. La communication d'une adresse de courrier électronique est fortement recommandée afin qu'un accusé de réception sous format informatique puisse vous être adressé.
- 4 – En l'absence d'accusé de réception de la part de votre mairie, par courrier ou courriel, **assurez-vous avant la fin de l'année en cours** que votre demande a bien été reçue par les services compétents.

Documents à fournir

Afin que votre inscription soit prise en compte, vous devez impérativement faire parvenir au service des élections de votre mairie les **trois** types de documents suivants :

1 – Le formulaire d'inscription dûment renseigné

Veillez à être le plus clair et lisible possible, et à bien remplir toutes les rubriques du formulaire qui vous concernent.

2 – Une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité

Vous adresserez à votre commune une photocopie lisible de votre pièce d'identité en cours de validité :

- carte nationale d'identité (photocopie recto verso) ;
- **ou** passeport (photocopie de la double page où figure votre photo),
- **ou** une carte de séjour (photocopie recto-verso).

3 – Un justificatif de domicile

Seront acceptées :

- les pièces prouvant que vous êtes domicilié dans la commune où vous souhaitez être inscrit(e) (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe). **Veillez à ce que les factures soient établies à votre nom et prénom et qu'elles ne datent pas de plus de 3 mois ;**
- **ou** les pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e), pour la cinquième fois et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions.

**Pour toute difficulté ou en cas de situation individuelle particulière,
n'hésitez pas à contacter le service des élections de votre mairie.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



N° 12671 * 01

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES
À L'USAGE DES CITOYENS NON-FRANÇAIS DE L'UNION EUROPÉENNE
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN**
(code électoral, articles L. 10 et L. 11, L. 15 à L. 17, L.18 à L. 40)

Numéro d'enregistrement

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

1. ÉTAT CIVIL

NOM :

Indiquer le nom de jeune fille pour les femmes mariées

NOM MARITAL (facultatif) :

PRÉNOM(S) :

SEXE : M F

NATIONALITÉ :

NÉ(E) LE :

/ /

À (commune) :

Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT : ou SUBDIVISION ADMINISTRATIVE :

(Outre-Mer*, département, province, ...)

PAYS :

Demande son inscription sur la liste électorale complémentaire de la commune de :

DÉPARTEMENT : ou OUTRE-MER* :

2. SITUATION DU DEMANDEUR• **Cocher la case correspondant à votre situation :**– **Situation 1** : première inscription dans une commune française – **Situation 2** : demande d'inscription en cas de **déménagement à l'intérieur d'une même commune française ou d'un même arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille** – **Situation 3** : demande d'inscription en cas de **changement de commune d'inscription ou en cas de changement d'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille**

Dans ce cas, indiquer impérativement le précédent lieu d'inscription pour les élections des représentants français au Parlement européen :

COMMUNE :

Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT : ou OUTRE-MER* :

• **Indiquer le lieu de la dernière inscription sur une liste électorale d'un autre pays de l'Union Européenne**

– Pays :

– Subdivision administrative :

– Commune ou localité :

3. COORDONNÉES PERSONNELLES DU DEMANDEUR (où le courrier peut être expédié)

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel (**fortement recommandé**) : @

*OUTRE-MER : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie.

L'électeur soussigné déclare qu'il n'a demandé son inscription pour les élections européennes dans aucune autre commune de France, qu'il n'exerce son droit de vote qu'en France et qu'il n'est pas privé du droit de vote dans l'État dont il a la nationalité.

Date : / /

Signature du demandeur :

Cachet de la mairie

Rubrique réservée à la mairie (ne rien inscrire)Inscription volontaire Inscription par décision judiciaire

Date de réception de la demande en mairie : / /

Date de prise en compte de la demande : / /

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



N° 51116 # 01

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES DES CITOYENS NON-FRANÇAIS DE L'UNION EUROPÉENNE

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN

Recommandations générales

- 1 – Pour que votre inscription sur les listes électorales soit effective au 1^{er} mars de l'année prochaine, votre formulaire de demande d'inscription et les pièces justificatives (voir rubrique « documents à fournir » ci-dessous) doivent impérativement être parvenus en mairie **avant le 31 décembre de cette année. Il est donc fortement conseillé d'envoyer votre demande à votre mairie avant le 15 décembre.**
- 2 – Veillez à remplir le formulaire en **lettres majuscules** de façon **lisible**.
- 3 – Notez impérativement **vos coordonnées** à la fin du formulaire afin que la mairie puisse vous contacter au cas où votre demande serait incomplète. La communication d'une adresse de courrier électronique est fortement recommandée afin qu'un accusé de réception sous format informatique puisse vous être adressé.
- 4 – En l'absence d'accusé de réception de la part de votre mairie, par courrier ou courriel, **assurez-vous avant la fin de l'année en cours** que votre demande a bien été reçue par les services compétents.

Documents à fournir

Afin que votre inscription soit prise en compte, vous devez impérativement faire parvenir au service des élections de votre mairie les **trois** types de documents suivants :

1 – Le formulaire d'inscription dûment renseigné

Veillez à être le plus clair et lisible possible, et à bien remplir toutes les rubriques du formulaire qui vous concernent.

2 – Une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité

Vous adresserez à votre commune une photocopie lisible de votre pièce d'identité en cours de validité :

- carte nationale d'identité (photocopie recto verso) ;
- **ou** passeport (photocopie de la double page où figure votre photo),
- **ou** une carte de séjour (photocopie recto-verso).

3 – Un justificatif de domicile

Seront acceptées :

- les pièces prouvant que vous êtes domicilié dans la commune où vous souhaitez être inscrit(e) (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe). **Veillez à ce que les factures soient établies à votre nom et prénom et qu'elles ne datent pas de plus de 3 mois ;**
- **ou** les pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e), pour la cinquième fois et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions.

**Pour toute difficulté ou en cas de situation individuelle particulière,
n'hésitez pas à contacter le service des élections de votre mairie.**

